

non-discrimination, réunion des familles, attitude humanitaire à l'égard des réfugiés et promotion des objectifs nationaux. Elle établit un lien entre le mouvement d'immigration et les besoins de la population et du marché du travail du Canada, et spécifie qu'il faut prévoir chaque année, de concert avec les provinces, le nombre d'immigrants que le Canada peut absorber sans problèmes. Elle donne une nouvelle définition de la famille qui permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents de parrainer un large éventail de parents, confirme les obligations du Canada relativement à la protection des réfugiés en vertu de la Convention des Nations Unies et fait des réfugiés une catégorie d'immigrants admissibles. Elle exige que les visas d'immigrant et de visiteur ainsi que les autorisations d'étude et de travail soient obtenus à l'étranger, et interdit aux visiteurs de changer de statut durant leur séjour au Canada.

La politique du Canada concernant les réfugiés comporte deux éléments principaux: la réinstallation et la protection. Le Canada a toujours offert le statut de résident permanent aux personnes déplacées et persécutées, lorsque aucune autre solution aux problèmes des réfugiés n'était possible. L'envergure et le champ d'application du programme de réinstallation sont déterminés au moyen d'un plan annuel d'accueil des réfugiés approuvé par le Cabinet. En plus de ce plan, une aide humanitaire est offerte à d'autres personnes déplacées ou nécessiteuses qui se trouvent dans une situation critique.

L'autre aspect du programme canadien d'accueil des réfugiés consiste à protéger les visiteurs qui prétendent être des réfugiés. Le Canada a établi un système permettant de déterminer le statut de ces personnes réfugiées.

Grâce aux programmes d'accueil des réfugiés et d'aide humanitaire, plus de 20,000 personnes ont pu se réinstaller au Canada en 1982.

Le Canada a réparti ses agents d'immigration dans plus de 60 de ses ambassades et consulats autour du globe, ainsi que dans environ 500 centres d'immigration et points d'entrée au pays.

L'ampleur de l'immigration au Canada a toujours été influencée par la conjoncture au pays et à l'étranger. La Loi sur l'immigration exige que le ministre annonce chaque année, après avoir examiné les tendances économiques et démographiques intérieures, le nombre d'immigrants que le Canada prévoit d'admettre durant une période déterminée. Le niveau annoncé pour 1983 se situait entre 105,000 et 110,000. On trouvera au tableau 2,45 le nombre d'immigrants arrivés au Canada au cours des années 1955 à 1981.

Origine des immigrants. En 1981, le Canada a accueilli 128,618 immigrants de divers pays d'origine, ce qui marquait une baisse par rapport à 1980 (143,117). Les tableaux 2.46 et 2.47, qui indiquent respectivement le pays de dernière résidence permanente et le pays de citoyenneté des immigrants, révèlent que l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale ont fourni une plus grande proportion

d'immigrants en 1981 que l'année précédente. Les Îles britanniques constituaient la principale source d'immigrants en 1981 (21,154), suivies des États-Unis (10,559).

Destination des immigrants. Lorsque les immigrants arrivent au Canada, on leur demande leur destination. D'après les registres, l'Ontario est de loin la province qui aurait absorbé la plus grande proportion d'immigrants en 1981, soit 42.7 % des hommes et des femmes. La Colombie-Britannique vient au deuxième rang avec 16.8 % des hommes et 17.4 % des femmes, suivie du Québec avec 16.5 % des hommes et 16.4 % des femmes. Les proportions d'immigrants qui comptaient s'établir dans les provinces des Prairies étaient de 21.5 % pour les hommes et 14.7 % pour les femmes, et dans les provinces de l'Atlantique, de 2.4 % pour les hommes et 2.3 % pour les femmes. La répartition par province n'a guère varié d'une année à l'autre au cours des deux dernières décennies.

Sexe, âge et état matrimonial. La répartition des immigrants selon le sexe pour 1976-81 figure au tableau 2.49. En 1981, les femmes représentaient 50.9 % des immigrants et les hommes, 49.1 %. De 1976 à 1981, plus de femmes que d'hommes ont immigré au Canada chaque année, sauf en 1980. Le tableau 2.50 indique l'état matrimonial des immigrants pour 1979 et 1980 ainsi que les groupes d'âge pour 1981.

Données du recensement de 1981. Au moment du recensement de 1981, un peu moins de 16 % (3.8 millions) de résidents canadiens étaient à l'origine des immigrants. La structure de la population immigrante avait subi d'importants changements au cours des 15 années précédentes. Les personnes nées en Europe formaient toujours le groupe le plus nombreux (près de 2.6 millions), et 83 % d'entre elles-étaient arrivées au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale.

D'après le recensement, l'Europe est restée la principale source de la population immigrante totale; cependant, sa part d'immigrants vivant toujours au Canada est passée de 92 % pour la période 1945-54 à 36 % pour la période 1970-81.

La proportion d'immigrants venant d'Asie, qui n'était que de 2.5 % pour la période 1945-54, est montée à presque 32 % depuis 1970. Plus des trois quarts des immigrants nés en Asie sont arrivés au Canada depuis 1970.

Pour la période 1978-81, les données sur la population immigrante selon le lieu de naissance indiquent que seulement 29.7 % des immigrants étaient nés en Europe, mais que 43.8 % étaient natifs de l'Asie, et que les États-Unis, les Antilles, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud avaient chacun vu naître entre 5 % et 10 % des immigrants.

2.8.2 Émigration

Étant donné que la seule déclaration qu'un résident canadien peut avoir à produire lorsqu'il quitte le pays est sa déclaration d'impôt sur le revenu, il est difficile d'estimer le nombre annuel d'émigrants. Les dossiers fiscaux peuvent être utilisés à cette fin, mais les estimations qu'on en tire sont invariablement trop